

Appels à projets Innovation Pédagogique 2026

L'université Paris-Saclay confirme sa volonté d'accompagner la communauté enseignante dans la transformation des pratiques pédagogiques en vue de favoriser la réussite étudiante. (Objectif 4 du volet Formation du Projet d'établissement « Accompagner la transformation pédagogique et la formation des enseignants »).

Pour servir cet objectif, l'université s'appuie sur les forces en place : la Direction Innovation Pédagogique (DIP), l'école universitaire de 1^{er} cycle (EU1PS), le Centre d'Expérimentation Pédagogique (CEP) de l'Institut Villebon Charpak, les enseignants-chercheurs du domaine des sciences de l'éducation, les deux GS transverses (Éducation, Formation, Enseignement) EFE et MRES (Métiers de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur), ainsi que l'ensemble des acteurs du grand périmètre Paris-Saclay engagés dans la transformation des pratiques pédagogiques.

Dans le cadre des actions d'incitation à l'innovation pédagogique, la DIP coordonne tout ou partie des dispositifs d'accompagnement des transformations pédagogiques initiés par la CFVU :

- Les Appels à projets pour innovation pédagogique (AAP IP) ;
- Les Congés pour Innovation Pédagogique (CIP) ;
- Les Bonus Qualité Pédagogique (BQP), en lien avec l'EU1C ;
- Les Congés pour Projets Pédagogiques (CPP), en lien avec la DRH.

Ces dispositifs d'incitation à des transformations pédagogiques sont ouverts aux enseignants, aux enseignants-chercheurs, et toute personne ayant une mission d'enseignement au périmètre de l'accréditation Université Paris-Saclay.

Ces dispositifs permettent d'inciter, d'accompagner et de valoriser les enseignants et enseignants chercheurs dans la transformation de leur enseignement et viennent soutenir les principaux axes stratégiques du projet de formation de l'Université Paris-Saclay.

1- Axes stratégiques du projet de formation

Sélectionnez-le ou les axes que votre projet soutient

- ☐ **Égalité des chances d'accès et de réussite :**
Les projets pourront proposer par exemple, des actions innovantes d'accompagnement, de pédagogie inclusive, de médiation ou de remédiation. L'objectif est de soutenir des initiatives concrètes favorisant la réussite, l'accès à l'enseignement supérieur et l'insertion de publics diversifiés.
- ☐ **Enjeux du développement durable et des transitions justes :**
Les initiatives peuvent concerner l'évolution des contenus, des pratiques pédagogiques ou des dispositifs étudiants. L'objectif est de renforcer une culture de la responsabilité et de la durabilité dans sa discipline.
- ☐ **Internationalisation des formations :**
Les initiatives peuvent porter sur les enseignements en langue étrangère, l'interculturalité, les écoles d'été ou les partenariats académiques. L'objectif est de renforcer l'ouverture internationale et l'attractivité des parcours proposés aux étudiants.
- ☐ **Formation par la recherche :**
Les initiatives peuvent intégrer des approches pédagogiques fondées sur une ou plusieurs démarches scientifiques ou proposer l'immersion des étudiant·es dans des environnements de recherche (laboratoires, terrains, projets collaboratifs, ...). L'objectif est de développer chez les étudiants la capacité à questionner, à produire et à mobiliser des savoirs de manière critique, dans une logique d'innovation et de rigueur scientifique.
- ☐ **Formation contribuant au développement pédagogique des enseignants :**
Les initiatives peuvent inclure le mentorat d'enseignants, l'animation d'ateliers ou formations de formateurs, la création et le partage de ressources pédagogiques innovantes, la constitution de communautés de pratique, l'expérimentation de nouvelles méthodes d'enseignement, l'organisation d'événements de diffusion pour favoriser l'échange et l'essaimage dans les communautés enseignantes. L'objectif est de créer un réseau dynamique de formateurs pour diffuser l'innovation pédagogique dans l'université et de favoriser l'essaimage des expériences réussies.

Commentez votre choix si nécessaire : (3 lignes maximum)

2- Dispositifs sollicités :

Pour les questions relatives à l'élaboration de votre dossier nous vous invitons à vous tourner vers la cellule ou le service en charge de l'Innovation Pédagogique dans votre composante ou établissement. Dans le cas où une telle structure de soutien n'existe pas, vous pouvez prendre contact avec la Direction de l'Innovation Pédagogique de l'université Paris-Saclay.
contact.dip@universite-paris-saclay.fr

L'ensemble des dispositifs d'incitation vous permet de solliciter des moyens financiers et/ou du temps de décharge afin de mener à bien votre projet.

Les AAP sont financés dans le cadre du programme IDEX et s'adressent aux formations de niveau Licence, Master, Ingénieur, Santé, du périmètre d'accréditation Université Paris-Saclay ainsi qu'aux diplômes d'ingénieur et à l'ENS Paris-Saclay.

Modalités de soumission :

Les candidatures doivent être visées des établissements concernés et soumises selon le calendrier présenté en CFVU (campagne généralement ouverte entre janvier en avril pour un retour du jury début du juillet).

3 volets composent les AAP Innovation pédagogiques

Sélectionnez le volet correspondant à votre projet :



AAP « Oser ! »

Ce volet soutient des projets pédagogiques innovants s'inscrivant dans les axes stratégiques du projet Formation de l'établissement.



AAP « Transformer »

Destiné à l'essaimage ou au partage à plus large échelle, ce volet soutient des projets impliquant au moins deux établissements du périmètre de l'accréditation des formations de l'université de l'Université Paris-Saclay. Les projets doivent démontrer une dissémination, un transfert ou une appropriation réussie.



AAP « Jeux sérieux »

Ce volet soutient des expérimentations en termes de gamification technologique des pratiques pédagogiques, visant à intégrer des approches ludiques dans l'enseignement.

Commentez votre choix si nécessaire : (3 lignes maximum)

Indiquez le dispositif que vous sollicitez conjointement à cet appel à projet :

3 types de congés sont mobilisables pour les enseignants qui veulent initier ou déployer une innovation pédagogique dans leur enseignement.



CIP :

Ce dispositif vise à libérer du temps pour les enseignants afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à l'innovation pédagogique, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement au sein de l'université.

Il s'adresse aux formations accréditées par l'université Paris-Saclay.

Le CIP est idéalement mené en équipe.

La décharge demandée peut être de 3 à 6 mois.



BQP :

Le dispositif BQP vise à libérer les enseignants sur un volume de 20H maximum afin d'initier une dynamique de transformation dans les formations de 1^{er} cycle accréditées par l'université Paris Saclay.

Le BQP est destiné aux enseignant-es et enseignant-es-chercheur-es souhaitant bénéficier d'une décharge de 20H max afin d'intégrer à leur enseignement le développement d'un ou plusieurs des axes du projet formation. La demande peut concerner la création d'un enseignement, l'adaptation d'un enseignement existant ou encore des réflexions autour des nouvelles pédagogies et manières d'enseigner les transitions écologiques.

Les congés seront compensés au tarif des heures complémentaires.

L'enseignant ou enseignant-chercheur pourra également bénéficier d'un accompagnement financier pour effectuer une mission, soit de formation, soit de présentation de ses travaux sur le territoire.

L'attribution d'un BQP_DS peut être compatible avec un cumul d'activités ou des HCC.

Le total d'heures d'enseignement devra néanmoins rester cohérent avec un réel engagement dans la réalisation du projet.



CPP :

Le dispositif CPP cible les enseignants de l'université Paris-Saclay. Il permet aux enseignants et enseignants-chercheurs de bénéficier de 6 à 12 mois de décharge de service pour se consacrer à un projet structurant en innovation ou transformation pédagogique. La candidature se fait via l'application NAOS sur la plateforme GALAXIE.

Commentez votre choix si nécessaire : (3 lignes maximum)

3- Porteur du projet :

Nom :

Prénom :

Courriel :

Corps - Grade :

Emploi occupé :

Section CNU ou Discipline :

Établissement / composante / département :

Situation RH (*Décrivez votre situation statutaire, type de contrat, quotité, fonction*) :

Situation enseignements et Innovation pédagogique (*Précisez vos activités d'enseignement, de coordination ou d'innovation pédagogique*) :

Situation Recherche (*Mentionnez vos activités de recherche le cas échéant*) :

Activités administratives / collectives (*Indiquez vos missions institutionnelles, responsabilités collectives ou administratives*) :

Le porteur de projet s'engage à répondre aux sollicitations de la DIP et à transmettre les informations nécessaires à la réalisation des actions de retour d'expérience, de capitalisation et de valorisation du projet.

Date et Signature :

Équipe : (*Identifier les contributeurs et leurs rôles principaux dans le projet*)

4- Généralités de votre projet

Titre du projet (Indiquez l'intitulé clair et synthétique de votre projet) :

Cochez la ou les structures de coordination concernée(s) par le projet :

Les structures de coordination sont les GS et l'École Universitaire de premier cycle. Cette dernière est chargée par délégation du collège premier cycle de réaliser l'analyse de l'ensemble des projets de premier cycle. La structure de coordination donne un avis sur les projets agissant au sein des formations qui lui sont rattachées. Cet avis traduit la cohérence du projet avec les priorités de transformation pédagogique construite au sein de la structure de coordination.

- ☐ Ecole Universitaire de premier cycle (tout projet concernant une formation de premier cycle)
- ☐ Graduate School Biosphera
- ☐ Graduate School Chimie
- ☐ Graduate School Computer Science
- ☐ Graduate School Droit
- ☐ Graduate School Economie & Management
- ☐ Graduate School Education, Formation, Enseignement
- ☐ Graduate School Géosciences, climat, environnement et planètes
- ☐ Graduate School Humanités - Sciences du patrimoine
- ☐ Institut des sciences de la lumière
- ☐ Graduate School Life sciences and Health
- ☐ Graduate School Mathématiques
- ☐ Graduate School Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur
- ☐ Graduate School Physique
- ☐ Graduate School HeaDS
- ☐ Graduate School Santé publique
- ☐ Graduate School Science de l'ingénierie et des systèmes
- ☐ Graduate School Sociologie et science politique
- ☐ Graduate School Sport, mouvement, facteurs humains

Contexte du projet :

(10 lignes maximum)

- *Environnement (Décrire où s'inscrit le projet dans l'offre de formation et son environnement institutionnel) :*
- *Actualité (Exposer les évolutions, contraintes ou problématiques qui motivent le projet) :*
- *Autre (Mentionner tout élément de contexte complémentaire pertinent) :*

Objectif général du projet : (Présenter l'intention principale)

(5 lignes maximum)

Publics (Qui sont les bénéficiaires du projet, quelles sont leurs spécificités ?)

Les bénéficiaires du projet :

Si le projet consiste en un déploiement à plus large échelle, préciser le périmètre existant et le périmètre visé.

Dans le cas où le projet s'adresse à un petit nombre d'étudiants, préciser le périmètre du projet et comment vous envisagez le passage à une échelle plus importante et l'ouverture à une catégorie plus large d'étudiants.

	Nombre ou périmètre initial	Nombre ou périmètre étendu
Etudiants		
Enseignants		
Etablissements		
Autres : à préciser		

Préciser comment pérenniser les moyens et les actions au-delà de la durée de financement du projet

(3 lignes maximum)

Résumé du projet (Décrire brièvement les grandes lignes du projet, son principe et son fonctionnement) :

(15 lignes maximum)

Moyens sollicités :

Montant Total du projet :

Montant Demandé à l'APP :

5- Description détaillée du projet

Analyse de la situation initiale

(Pour un projet Oser, présenter l'état existant, les pratiques actuelles, les problèmes ou besoins observés,

Pour un projet transformer, présenter le dispositif déjà déployé et les motivations à le déployer à plus large échelle. Pour les jeux sérieux, préciser en quoi la gamification est une réponse pertinente.

Si pertinent mentionner les ressources, inspirations ou cadres appuyant la démarche) ?

(20 lignes maximum)

Dimension transformante : *(Identifier les compétences, savoirs ou effets d'apprentissage visés pour les apprenants) :*

(15 lignes maximum)

Modalité de réalisation *(Décrire les étapes de conception et de mise en œuvre et, les la mise en œuvre et les méthodes d'évaluation) :*

(30 lignes maximum)

Critère de nouveauté du projet *(Expliquer ce qui différencie le projet des pratiques existantes ou ce qu'il apporte de nouveau) :*

(20 lignes maximum)

Résultats attendus, *Définir ce que le projet doit produire concrètement (livrables, effets, impacts) :*

(15 lignes maximum)

Indicateurs de réussite du projet *(Préciser comment la réussite sera mesurée (quantitatif, qualitatif, suivi) :*

(15 lignes maximum)

Prise en compte des publics à besoins spécifiques *(Indiquer comment le projet prévoit d'intégrer des contraintes d'accessibilité ou d'adaptation) :*

(15 lignes maximum)

Partenaires identifiés le cas échéant *(Nommer les partenaires internes ou externes déjà engagés ou à engager) :*

Valorisation et essaimage *(Décrire la manière dont le projet pourra être diffusé, partagé ou reproduit ailleurs) :*

(20 lignes maximum)

Calendrier prévisionnel (*Présenter les principales phases, jalons et échéances de mise en œuvre*) :

	mois/année	Commentaires
Etape 1		
Etape 2		
Etape 3		
Etape 4		

6- Éléments budgétaires :

Les montants sont exprimés en TTC.

La demande financière détaillée permet au jury d'évaluer la faisabilité du projet. Il est donc important de l'établir avec soin, à partir de devis sincères et actualisés. Elle doit suivre le modèle fourni dans la fiche projet et présenter les besoins et ressources du projet selon trois catégories : fonctionnement, équipement et personnel.

Une synthèse finale indique le coût complet du projet et les financements mobilisés ou attendus. Cette partie facilite l'analyse de la faisabilité financière par les experts.

Pour connaître les dépenses éligibles, se référer à l'article 3.1 du [règlement financier de l'Université Paris-Saclay](#).

Selon la vie du projet et les aléas rencontrés, la répartition prévisionnelle des dépenses peut être modifiée par le bénéficiaire du financement, avec l'accord de l'Université Paris Saclay selon les conditions générales du règlement financier. Se référer à l'article 6.1.2 du règlement financier.

L'AAP est conclu sur les deux exercices budgétaires 2025 et 2025 et l'exécution du projet doit suivre le calendrier présenté dans la fiche de dépôt (échéancier et plan de financement). Néanmoins une demande peut être adressée à l'Université Paris-Saclay selon les conditions fixées par l'article 6.1.3 du règlement financier.

Gestionnaire financier (*Indiquer qui assurera la gestion budgétaire et administrative du projet*) :

A. Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement doivent être estimées à partir de devis établis pour les besoins identifiés du projet. Ces devis doivent être datés, sincères et joints en annexe lors du dépôt du dossier. Tous les montants indiqués dans ce tableau sont exprimés en TTC. Pour chaque dépense, préciser le coût total, la part financée par l'établissement et le montant demandé dans le cadre de l'appel.

Désignation	Coût total	Apport Établissement(s)	Montant demandé
Total fonctionnement TTC			

B. Équipement

On considère comme dépenses d'équipement tous les achats de biens matériels ou immatériels dont la valeur unitaire dépasse 800 € HT.

Les dépenses liées aux travaux, y compris immobiliers, peuvent également être éligibles selon la nature du projet, et elles sont classées dans cette catégorie dès que leur coût excède 800 € HT.

Pour chaque dépense d'équipement, une estimation basée sur des devis doit être fournie, correspondant aux besoins précis du projet.

Tous les montants indiqués dans ce tableau sont exprimés en TTC.

Désignation	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Apport Établissement(s)	Montant demandé
Total équipement TTC					

C. Personnel

Évaluation des coûts internes de personnel (hors enseignants-chercheurs)

Les coûts internes de personnel doivent être calculés sur la base salariale réelle.

Ils ne peuvent pas dépasser le barème de référence suivant :

Ingénieur : 5 000 € par mois

Technicien : 2 750 € par mois

Ces montants correspondent au salaire brut mensuel incluant les charges patronales pour un équivalent temps plein (ETP).

Pour les heures complémentaires (selon les règles de l'établissement) et les décharges d'enseignants, le taux horaire est fixé à 50 € par heure EqTD, dans la limite de 48 hEqTD.

Au-delà de ce plafond de 48 hEqTD, les porteurs sont invités à déposer une demande de CIP ou CPP.

Désignation	Statut	Coût unitaire	Nb. H. Mois	Coût total	Apport Établissement(s)	Montant demandé
Total personnel, coût chargé						

Synthèse de la demande financière

	Coût complet	Apport Établissement(s)	Montant demandé	Autres soutiens (si applicable)
Total (A + B + C)				
Pourcentage	100 %			
Commentaires				

Moyens déjà sollicités pour ce projet : *(Indiquer les autres dispositifs, financements ou appels à projets sollicités ainsi que l'année et le niveau de soutien demandé AAP ou CIP années précédentes, appels à projet Ecole universitaire, Graduate School ? autres ?)*

Annexes le cas échéant, *joindre les documents complémentaires joints au dossier permettant d'étayer ou d'illustrer le projet (bilan, données, communication, devis...)*

Souhaitez-vous bénéficier d'un accompagnement ou d'un suivi particulier durant la réalisation de votre projet ?

7- Visas

Établissement / Composante / Département concerné

Pour être déclaré recevable par le jury, le dossier de candidature doit obligatoirement comporter un ou plusieurs visas.

Le visa atteste que l'établissement ou la composante a connaissance du projet, donne son accord pour qu'il soit mis en œuvre au sein d'une formation dont il est référent ou opérateur, et qu'il mobilisera, si le projet est retenu, des moyens pédagogiques et/ou des enseignants et enseignants-chercheurs.

Un projet peut nécessiter plusieurs visas. Au minimum, il doit comporter le visa du référent de la formation concernée, ou les visas des référents des différentes formations si le projet se déploie dans plusieurs formations.

Tous les visas des établissements partenaires doivent être présents dans le dossier. Il est possible de joindre une page de visa distincte par établissement pour faciliter la compilation.

La liste des représentants officiels habilités à signer les visas est fournie dans les documents de cadrage de l'appel à projet disponibles sur le site web de l'Université Paris-Saclay.

Composante(s) / département(s)	Commentaire	Visas

Structure d'appui à la pédagogie

Tout porteur de projet doit contacter en amont la cellule pédagogique / service soutien / direction de l'innovation pédagogique du référent de la formation.

Cet échange peut donner lieu, si besoin et selon les moyens disponibles, à un accompagnement dans la construction du projet.

Dans tous les cas, cette démarche doit aboutir à l'obtention du visa.

Structure d'appui	Commentaire	Visas

Structure des services Numériques

Un visa du service de soutien en numérique pédagogique / TICE / DSI peut être demandé lorsque le projet comporte un volet numérique.

Pour les projets déposés dans le cadre de l'appel « jeux sérieux », le visa de la Direction de l'innovation pédagogique de Paris-Saclay est requis.

Ces visas permettent de mobiliser une expertise spécifique en amont du projet, notamment pour les choix de ludification et les options techniques.

Structure	Commentaire	Visas